



Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 16 JANVIER 2020 à 18h00

Date de convocation : 9 janvier 2020

Délibération
N°C2020_02

Membres en exercice :	79
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie BAT

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLETT, Carmen MOUTOT, Rabiye MONTOR, Jacques PAIRO, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Catherine BOSSIS, Marc ORTIZ, Yves PENET, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE,

EXCUSES : Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Robert DEJEAN, Marie-Noëlle GARBAY, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Gaëlle PAVAN, Hélène SANDRAGNE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Catherine BOSSIS, Alain BOUTON, Marc ORTIZ, Yves PENET, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI

EXCUSES AVEC PROCURATION : Sylvie ALAUX, Yves BASTIE, Roger BRUNEL, Claude CODORNIU, Jean-Pierre COURREGES, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Tristan LAMY, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Eric PARRA, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Marie-Christine THERON-CHET,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Alain BOUTON, Gérard SCHIVARDI

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique - Intercommunalité

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Installation de Madame Dominique TAILLADES nouvelle Conseillère Communautaire suppléante de la commune d'Ouveillan

Suite à la démission de Madame Morgane HIREL, de son mandat de conseillère municipale de la commune d'Ouveillan et par conséquent de son mandat de conseillère communautaire suppléante, il convient de la remplacer au sein du Conseil Communautaire.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, organisant les dispositions relatives au remplacement de conseiller communautaire pour les communes de 1 000 habitants et plus : « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire».

Ainsi, le siège vacant au sein de l'instance délibérante est pourvu par Madame Dominique TAILLADES

Le Conseil prend acte d'installer Madame Dominique TAILLADES, Conseillère Suppléante de la commune d'Ouveillan.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

